

Le calendrier du mouvement interdépartemental au titre de 2025

Dates	Opérations
Formulation des demandes et accompagnement des agents	
Mardi 5 novembre 2024	Ouverture de la plateforme «Info mobilité» ministérielle accessible les jours ouvrés entre 9h00 et 18h30 (heure de Paris) au 01.55.55.44.44
Mercredi 6 novembre 2024 à midi (heure de Paris)	Ouverture de l'application SIAM permettant aux enseignants de saisir leurs vœux de mutation interdépartementale
Mercredi 27 novembre 2024 à midi (heure de Paris)	Fin de la saisie des vœux de mutations sur l'application SIAM et fermeture de la plateforme «Info mobilité» ministérielle
Confirmation des demandes et transmission des pièces justificatives	
A compter du Jeudi 28 novembre 2024	Transmission à chaque enseignant des confirmations de demande de changement de département sur leur messagerie électronique I-Prof par <u>les services départementaux</u>
Jeudi 12 décembre 2024 au plus tard	Date limite d' envoi par les enseignants de leur confirmation de demande de changement de département et des pièces justificatives aux directions des services départementaux de l'éducation nationale selon la modalité figurant sur l'entête de la confirmation de demande de changement de département
⚠ L'absence de transmission de la confirmation de demande au plus tard le 12 décembre 2024 entrainera automatiquement l'annulation de la participation au mouvement du candidat	
Demandes de modification et demandes tardives	
Lundi 13 janvier 2025 au plus tard	Date limite de réception par les services départementaux des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale
Phase de consultation des barèmes initiaux	
Mercredi 15 janvier 2025	Affichage des barèmes initiaux dans SIAM pour vérification par les enseignants
Du mercredi 15 janvier au mercredi 29 janvier 2025	Phase de demandes de correction des barèmes initiaux formulées par les enseignants et traitement des demandes par les services départementaux
Demande d'annulation de participation	
Mardi 4 février 2025 au plus tard	Date limite de réception par les services départementaux des demandes d'annulation de participation (date d'envoi du courriel ou cachet de la poste faisant foi en fonction)
Phase de publication des barèmes arrêtés	
Mercredi 5 février 2025	Les barèmes sont arrêtés définitivement par chaque IA-DASEN et visibles par les agents dans SIAM. Ils ne sont plus susceptibles d'appel.
Résultats des opérations de mobilité interdépartementale	
Mercredi 12 mars 2025 à midi (heure de Paris)	Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation
⚠ Les participants au mouvement recevront le mercredi 12 mars 2025 le résultat de leur demande de mutation par messagerie i-prof et le cas échéant par message sur leur téléphone portable s'ils ont indiqué un numéro valide dans SIAM lors de la période de saisie des vœux	